

# La Lettre d'André REICHARDT

SÉNAT

Sénateur du Bas-Rhin - 1<sup>er</sup> Vice président de la Région Alsace

## L'ACTUALITÉ DE VOTRE SÉNATEUR

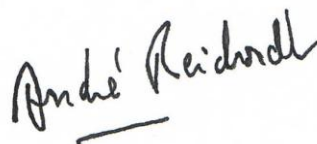
NOVEMBRE -  
DECEMBRE 2013

### EDITO

Chers lecteurs,

*Cette newsletter vous informe de mon activité parlementaire de cette fin d'année 2013. J'y mentionne bien-sûr le rejet des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2014, mais aussi d'autres interventions liées à l'apprentissage ou encore à la simplification de la vie des entreprises. Je vous souhaite à tous de Joyeuses Fêtes et, bien qu'un peu en avance, une excellente année 2014 !*

Bien cordialement,



### SIMPLIFICATION ET SECURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES

Le Sénat a examiné et adopté un projet de loi visant à habiliter le gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises.

Dans mon intervention à cet égard, j'ai salué la volonté de simplifier et de sécuriser la vie des entreprises qui croulent sous les réglementations, mais j'ai aussi soulevé que le recours aux ordonnances pour des mesures de simplification était critiquable, car leur champ d'intervention est bien trop imprécis.

Le projet de loi souffre par ailleurs d'une grande hétérogénéité de ses dispositions. Il constitue un véritable patchwork qui comprend certes des dispositions de nature à simplifier la vie des entreprises, mais aussi d'autres qui n'ont rien à voir avec cette simplification et d'autres qui vont bien au-delà de la seule simplification.

Enfin de nombreuses simplifications nécessaires ont simplement été oubliées par ce texte, telle la récurrente problématique du bulletin de paie ou la réglementation de la création d'entreprise, qui reste particulièrement lourde, alors même que l'on aurait pu ici s'inspirer de celle qui régit l'auto-entrepreneur. De même, ce texte fait l'impasse sur la nécessaire simplification du code du travail et sur l'urgente simplification du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE). Manquent également des dispositions, tout aussi urgentes, destinées à faciliter l'accès des PME aux marchés publics, sur le modèle du Small Business Act américain.

In fine, alors que le gouvernement a annoncé vouloir provoquer un choc de simplification, ce texte ne prend pas les vraies mesures attendues par les professionnels, qui leur simplifieraient la vie au quotidien et leur permettraient de gagner en compétitivité. Il s'agit au contraire d'un texte confus et complexe, presque à l'opposé de sa volonté de simplification et qui ne favorise pas la croissance. C'est pour moi une occasion ratée d'un véritable rendez-vous que nous aurions pu avoir avec les entreprises.

*Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :*

Site internet : [www.andrereichardt.com](http://www.andrereichardt.com)

Facebook : [www.facebook.com/andre.reichardt1](https://www.facebook.com/andre.reichardt1)

## LOI DE FINANCES POUR 2014

Quelques jours après avoir rejeté le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, le Sénat en a fait de même avec le Projet de Loi de Finances.

Le processus qui a mené à ce vote global m'a outré, le Gouvernement ayant été franchement méprisant vis-à-vis du Sénat. A l'issue des six jours de débat, le Ministre du Budget a demandé un vote bloqué sur l'ensemble du volet « recettes » du projet de loi, ne prenant ainsi pas en compte les multiples modifications apportées par les sénateurs en cours de discussion. Tous les amendements adoptés ont ainsi été mis au panier. Je trouve ce procédé inquiétant. Il s'agit d'un véritable dessaisissement du Sénat.

Sur le fond, je regrette le **matraquage fiscal** que comporte ce texte. Il prévoit **10 milliards d'euros d'impôts et taxes supplémentaires pour 2014**. Il frappera les ménages (abaissement du quotient familial, fiscalisation des majorations de retraite pour charge de famille, taxe carbone majorée, etc.) mais aussi les entreprises. Dans le bâtiment, la hausse de la TVA va amplifier le travail au noir, qui leur fait concurrence ; et on enlève d'importants moyens aux chambres consulaires, alors qu'elles accompagnent les entreprises ». Les collectivités territoriales ne sont pas mieux loties, puisqu'elles devront subir une baisse des dotations de l'Etat de 1,5 milliard d'euros.

## RAPPORT SUR LES JURIDICTIONS FINANCIERES

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014, j'ai été chargé d'élaborer un rapport pour avis au nom de la Commission des Lois dont je suis membre. **Celui-ci analyse le budget de la Cour des comptes et des Chambres régionales des Comptes**. Suite à la lecture de mes conclusions, la Commission des Lois a donné un avis favorable à ce rapport.

## GESTION DES DECHETS : Soutien aux collectivités

Via la procédure parlementaire des questions écrites, j'ai demandé au Ministre de l'Ecologie, Philippe MARTIN, de **réactualiser les soutiens aux collectivités territoriales dans la gestion des déchets gérée par l'éco-organisme Eco-Emballages**.

En effet, l'agrément délivré à Eco-Emballages/Adelphie se fondant initialement sur des modalités de calcul sous-estimant largement le coût de la gestion des déchets d'emballages, les pouvoirs publics s'étaient engagés sur une clause de revoyure, qui devait intervenir mi-2012 et permettre une revalorisation du dispositif de soutien des collectivités dès le 1er janvier 2013.

J'ai demandé au Ministre de m'assurer de son soutien à l'application dès l'année 2013 de cette clause de revoyure, ainsi qu'au respect des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Je l'ai également interrogé sur les mesures qu'il entendait prendre pour permettre aux collectivités concernées d'assumer pleinement leurs compétences en matière de tri des emballages et de collecte sélective.

Le Ministre m'a répondu que ce dossier était actuellement en cours d'examen et **qu'une position serait arrêtée dans les meilleurs délais**. Une conférence de mise en œuvre doit réunir avant la fin de l'année 2013 à nouveau les acteurs de l'économie circulaire, indiqua également le Ministre.

Je resterai particulièrement attentif aux suites données à ce dossier.

## APPRENTISSAGE

Ayant transmis au Gouvernement mes préoccupations sur le **projet de réforme de l'indemnité compensatrice forfaitaire**, le ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Michel SAPIN, m'a répondu ceci :

« L'indemnité compensatrice forfaitaire versée par les Conseils régionaux sera remplacée par une nouvelle aide pour les très petites entreprises de moins de 10 salariés (...) Les régions conservent naturellement toute latitude pour définir un régime d'aide plus large pour les entreprises de plus de 10 salariés ».

De plus, « Les entreprises qui auront embauché un apprenti avant le 31 décembre prochain seront aidées dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui pour l'année scolaire 2013-2014 ».

Je ne suis absolument pas satisfait de cette réponse pour deux raisons.

- En Alsace tout particulièrement, les entreprises qui forment par l'apprentissage et qui ont plus de 10 salariés sont très nombreuses. Celles-ci perdront désormais le bénéfice de cette indemnité compensatrice forfaitaire, sauf si la région se substitue à la défaillance de l'Etat. Il y a là un **transfert de charges de l'Etat vers les régions tout à fait inacceptable**.

- Par ailleurs, si les entreprises qui auront embauché un apprenti avant le 31 décembre pourront bénéficier de cette indemnité compensatrice pour l'année scolaire 2013-2014, ce ne sera plus le cas à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, et donc **tous les contrats d'apprentissage qui ont une durée de deux ans, voire trois ans, cesseront de donner lieu dès la deuxième année au versement de cette indemnité**.

Ceci constitue un **grave coup porté au développement de l'apprentissage** dans notre pays. Il est déjà difficile d'atteindre les objectifs fixés en termes de nombre de contrats conclus. L'apprentissage est une mesure très efficace de lutte contre le chômage des jeunes, tout devrait être mis en œuvre pour le favoriser.

*Je vous invite à me suivre sur Internet et à découvrir mes activités et mes initiatives :*

Site internet : [www.andrereichardt.com](http://www.andrereichardt.com)

Facebook : [www.facebook.com/andre.reichardt1](http://www.facebook.com/andre.reichardt1)